



Monsieur Bruno FREYERMUTH
Conseiller municipal

Cabinet du Maire
Tél. : 03.88.49.98.41
e-mail : cabinet@obernai.fr

N. Réf. : BF/MV n° 186

Obernai, le 12 octobre 2009

Monsieur,

Dans votre courrier du 30 septembre 2009, vous essayez tant bien que mal à justifier votre attitude lors de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2009 où, vers 21 heures, nous sommes au moins une douzaine de membres du Conseil Municipal à vous avoir surpris en train de prendre de manière cachée, des photos avec votre appareil photo numérique posé discrètement devant vous et l'objectif "pointé" en direction du Maire et des Adjoints.

Nous notons que dans un quotidien local, vous avez nié avoir pris ces photos... Mais cela n'a pas grande importance. De surcroît, vous confondez les textes réglementaires en matière "d'enregistrement des débats lors d'une séance du Conseil Municipal", qui relève d'un texte particulier (article L 2121-18 du CGCT) et le fait de réaliser des prises de vues sans en avertir quiconque au préalable.

Monsieur le Conseiller Municipal, vous me pardonnerez bien entendu, de ne pas donner plus d'importance à vos agissements, préférant largement consacrer mon énergie au service de l'action publique de notre ville et de notre territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Bernard FISCHER

*Maire d'Obernai
Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin*

